

Consultations particulières sur les outils technologiques de notification des contacts
Priorisons un système de santé fort plutôt qu'un mirage

Montréal, le 12 août 2020 – La Ligue des droits et libertés (LDL) présentera cet après-midi devant la Commission des institutions son [mémoire](#) dans le cadre des [consultations particulières](#) au sujet d'outils technologiques de notification des contacts en contexte de pandémie.

« Nous savons qu'au Québec, comme ailleurs dans le monde, ce sont non seulement les personnes âgées, mais également celles qui sont les plus affectées par les inégalités sociales et les différentes discriminations qui sont les plus touchées par la pandémie. Or, ces groupes sont également moins susceptibles d'être rejoints à travers des moyens numériques. Il y a donc un lien fort entre inégalités sociales, inégalités de santé et inégalités numériques. Dans ce contexte, les applications de traçage de contacts sont peu susceptibles d'avoir des effets significatifs pour lutter contre la COVID-19 », explique Alexandra Pierre, présidente de la LDL.

La LDL souligne que la technologie utilisée par ces applications de traçage de contacts, soit la technologie Bluetooth, est inefficace et peu fiable. Le phénomène de transmission du virus dépend d'un ensemble de facteurs. Or, le Bluetooth le réduit à deux éléments : la distance et le temps (2 mètres et 15 minutes dans le cas de l'application Alerte Covid du fédéral), sans prendre en compte l'environnement ambiant. Le premier des deux facteurs, la distance, ne peut même pas être évalué de manière fiable. La force du signal dépend des appareils, de leur position et ne tient pas compte d'éléments comme des murs ou la carrosserie d'une voiture. En ce qui concerne le temps, on sait que le virus peut se transmettre lors d'interactions de moins de 15 minutes et qu'il peut aussi se propager par le biais de surfaces contaminées.

« Les approximations de cette technologie ne peuvent faire autrement que générer des fausses alarmes (faux positifs) et passer à côté de situations de réel risque de contamination (faux négatifs) », continue Mme Pierre.

« Que ce soit en raison du niveau du taux d'adhésion, de la fiabilité de Bluetooth ou bien de problèmes technologiques, la France, la Grande-Bretagne, Singapour et l'Islande - pour ne nommer que ceux-là - n'ont pas connu de succès avec ce type d'outils. Pourquoi le Québec suivrait ce chemin? On sait qu'en science, l'expérimentation est le meilleur test et, clairement, ces tests ont échoué », enchaîne la porte-parole.

La LDL rappelle aussi que les organismes responsables de veiller à la protection de la vie privée et des renseignements personnels au Québec et au Canada ont indiqué à diverses reprises que les lois existantes sont inadéquates pour encadrer des applications comme celles proposées. « Quand notre cadre législatif est déjà insuffisant pour faire face aux défis de l'ère du numérique, quelle garantie avons-nous quant à la manière dont les données colligées seront utilisées et quant à leur protection? », poursuit Mme Pierre.

En terminant, la porte-parole rappelle que la crise sanitaire des derniers mois a mis en lumière le manque de moyens d'un système de santé malmené par des décennies de politiques d'austérité, ce qui a notamment affecté la capacité du système de santé à tester massivement les Québécois-e-s.

« Pour contrer efficacement ce virus, il est impératif de donner les moyens nécessaires au système de santé et à la santé publique. Les méthodes traditionnelles qui font appel au traçage manuel des contacts nous semblent plus efficace et nous ne sommes pas les seuls à le dire. Elles permettent de rejoindre directement les populations les plus vulnérables à la COVID-19 qui, rappelons-le, sont aussi celles qui sont le moins susceptibles de posséder un téléphone intelligent. Pour gérer cette crise de santé publique, promouvoir une politique de dépistage massif et généraliser la pratique des tests sont des mesures qui semblent beaucoup plus appropriées que des outils technologiques de notification des contacts », conclut-elle.

Pour consulter notre mémoire :

<https://liguedesdroits.ca/memoire-outils-tracage-numerique-covid19/>

-30-

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues pour les droits humains (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

Pour informations et entrevues :

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications de la Ligue des droits et libertés

C : 514-715-7727